

Le 3 janvier 2022

Chers parents et tuteurs,

Plus tôt en décembre, nous avons publié les plans COVID-19 pour les mois d'hiver, y compris les plans pour les garderies éducatives. Vous avez été nombreux à nous écrire, à moi et au ministère, pour nous faire part de préoccupations concernant l'exclusion de la garderie avec un seul symptôme et le port d'un masque pour les enfants âgés de 24 mois et plus. Vos préoccupations ont été prises en considération au moment où les décisions ont été prises et réévaluées.

Depuis la publication du Plan pour l'hiver pour la COVID-19, nous voyons maintenant des cas du nouveau variant Omicron. Nous constatons une augmentation des cas et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger notre système de santé.

Vous trouverez ci-dessous les changements qui seront mis en place en fonction de la nouvelle variante et de vos préoccupations.

PORT DU MASQUE

- Le port d'un masque est une mesure établie pour réduire la propagation de la COVID-19. C'est pourquoi les enfants de 24 mois et plus doivent porter un masque lorsqu'ils se trouvent dans une garderie éducative.
- CÉPENDANT, le port du masque ne sera pas requis pour les enfants à l'extérieur si une distance physique peut être maintenue entre les groupes.

SYMPTÔMES

- En cas d'apparition ou d'aggravation d'un symptôme, votre enfant n'est pas autorisé à fréquenter la garderie éducative à moins d'avoir un résultat négatif d'un test rapide au point de service (POCT).
- Si votre enfant présente un symptôme constant et récurrent, par exemple un nez qui coule à cause d'allergies saisonnières, votre enfant peut continuer à fréquenter la garderie éducative après avoir reçu un test POCT négatif.

RECHERCHE DES CONTACTS

- La Santé publique ne fera plus de recherche des contacts pour les cas positifs de COVID-19.
- Vous devrez désormais informer votre garderie éducative si votre enfant a obtenu un résultat positif au test rapide (POCT) ou PCR.

.../2

PÉRIODE D'ISOLEMENT POUR LES PERSONNES DONT LE TEST EST POSITIF

- Les nouvelles exigences d'isolement annoncées aujourd'hui sont les suivantes :
 - Dix (10) jours pour les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées ou immunodéprimées à partir de la date du test positif, et
 - Cinq (5) jours pour les personnes entièrement vaccinées à compter de la date du test positif.
- Lorsque votre enfant vacciné sort de ses cinq (5) jours d'isolement, il doit éviter les personnes et les milieux vulnérables (foyer pour personnes âgées, refuges pour sans-abri et établissements de santé) ainsi que les grands rassemblements pendant cinq (5) jours supplémentaires. Votre enfant vacciné peut retourner à la garderie après les cinq (5) premiers jours.

TEST RAPIDE

- Vous pouvez récupérer vos kits de tests rapides aux sites de distribution communautaires. Rendez-vous sur le site Internet du GNB.ca et cliquer sur « tests de dépistage COVID-19 » pour trouver celui le plus près de chez vous.

APPRENTISSAGE À DOMICILE

- Les écoles n'ouvriront pas le 10 janvier pour l'apprentissage en salle de classe. Les écoles passeront à l'apprentissage à domicile du 11 au 21 janvier.
- Nous avons demandé aux garderies éducatives de veiller à ce que les enfants disposent d'un temps calme pendant la journée pour lire ou faire d'autres travaux qui peuvent être faits de manière autonome.

Plus que jamais, nous devons prendre soin de nous-mêmes, de nos familles et de nos communautés. La situation est grave, et nous devons tous faire notre part.

Le ministre,



Dominic Cardy